



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/30
7 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 – 11 avril 2008

PROPOSITION DE PROJET : CÔTE D'IVOIRE

Le présent document contient les observations et recommandation du Secrétariat du Fonds concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche) PNUE et ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET -- PROJETS PLURIANNUELS CÔTE D'IVOIRE

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION
Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE et ONUDI

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Ministère de l'environnement, des eaux et forêts – Bureau National Ozone
---	--

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET

A : DONNÉES RELEVANT DE L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2006, EN DATE DE FÉVRIER 2008)

Annexe I, Groupe I	85.5		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME NATIONAL (TONNES PAO, 2006, EN DATE DE FÉVRIER 2008)

SAO	Aérosols	Mousses	Fabrication réf.	Entretien réf.	Solvants	Agent de trans.	Fumigènes
CFC-12	40,5			45,0			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	“(a)”
--	-------

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total : 313 490 \$US : élimination totale 30 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	44,1	44,1	0	s/o
	Consommation maximum pour l'année	44,1	44,1	0	s/o
	Élimination annuelle récemment effectuée	0	44,1	0	44,1
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		0	44,1	0	44,1
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		0	0	0	0
Coûts finaux du projet (\$US) :					
Financement de l'Agence d'exécution principale : PNUE					
Financement de l'Agence d'exécution coopérante : ONUDI					
Financement total du projet					
Coûts d'appui finaux (\$US) :					
Coût d'appui de l'Agence d'exécution principale : PNUE					
Coût d'appui de l'Agence d'exécution coopérante : ONUDI					
Total des coûts d'appui					
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)					
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)					s/o

DEMANDE DE FINANCEMENT : En attente.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	En attente
--------------------------------------	------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Côte d'Ivoire, le PNUE, en tant qu'agence principale, a soumis au Comité exécutif, pour examen à sa 54^e réunion, un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour l'élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le coût total du PGEF de la Côte d'Ivoire selon la requête initiale est de \$565 000 \$US, plus les coûts de l'agence d'appui. De ce total, la part du PNUE en tant qu'agence principale est de 282 000 \$US, plus des coûts d'appui de 36 660 \$US, et celle de l'ONUDI est de 283 000 \$US plus des coûts d'appui de 21 225 \$US. La consommation de référence des CFC est de 294,2 tonnes PAO. Le pays n'a pas de consommation de référence pour aucune autre SAO, sauf le bromure de méthyle qui a été traité séparément. La consommation de l'année 2006 relevant de l'article 7 a été de 85,5 tonnes PAO, qui est bien dans les limites admissibles de consommation de CFC dans le cadre du Protocole de Montréal pour 2006, mais presque le double de la consommation admissible pour 2007.

Historique

2. Concernant l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de la réfrigération en Côte d'Ivoire, le Comité exécutif avait approuvé déjà en 1994 la première formation pour les techniciens de la réfrigération pour un montant de 76 000 \$US par le biais du PNUE, et un certain nombre d'activités relatives à un plan de gestion des frigorigènes (PGF) par le canal de la France. Ces activités incluaient en 1998 un PGF approuvé pour 227 650 \$US, une mise à jour du PGF en 2002 qui comprenait un appui au processus d'autorisation pour 49 500 \$US, et un projet de remplacement des appareils de refroidissement pour 1 000 000 \$US. Cependant, suite aux troubles qui ont affecté le pays, aucune de ces activités n'a été entièrement achevée. Lors de sa 51^e session, le Comité exécutif a décidé de transférer la responsabilité de ces projets de la France à l'ONUDI. À ce jour, le transfert n'est pas encore achevé.

Politique et législation

3. Une réglementation sous-régionale (UEMOA n° 0412005) régit l'exportation, la commercialisation, l'usage et la réexportation des SAO. Le PNUE a signalé que la Côte d'Ivoire utilise cette réglementation pour son système d'autorisation. Ce dernier a arrêté des quotas, et il y a des indications qu'il fonctionne avec satisfaction. Les quotas sont fixés suivant les limites de consommation des CFC dictées par le Protocole de Montréal, et le système permet que n'importe quel importateur puisse demander une licence. C'est le ministère du Commerce qui octroie les licences ; quant à l'Unité nationale d'ozone (UNO), elle se charge de la surveillance. Le département des douanes, étant entièrement informatisé, est en mesure de fournir à l'UNO des données sur les importations réelles tous les trois mois.

Secteur de l'entretien de la réfrigération

4. Selon la proposition de projet, la consommation des CFC a baissé en 2006 à 85,5 tonnes PAO, dont 64,7 tonnes PAO ont été consommées dans le sous-secteur de la réfrigération domestique. Environ 11,2 tonnes PAO de CFC-12 (HCFC-22: 39,46 tonnes) ont été consommées pour l'entretien du matériel de réfrigération industrielle, et 9,6 tonnes PAO de CFC-12 pour les

climatiseurs d'automobile. Toute cette consommation a été utilisée à des fins d'entretien de matériel. Les prix actuels des frigorigènes par kg sont les suivants : 13,30 \$US pour le CFC-11 ; 6,70 \$US pour le CFC-12 ; 33,40 \$US pour le HFC 134a ; et 7,80 \$US pour le HCFC-22.

Activités proposées dans le PGEF

5. Dans le cadre du projet PGEF, le Secrétariat propose la mise en œuvre des activités suivantes :

- a) Une composante formation des agents des douanes bénéficiant à 750 fonctionnaires répartis en 21 ateliers de formation, ainsi que l'acquisition de 15 identificateurs de frigorigènes multiples ;
- b) La formation de 500 techniciens de la réfrigération en bonnes pratiques, telles que la récupération et la conversion de frigorigènes, sera basée sur la formation de 20 formateurs ; en outre, le financement inclura un matériel de démonstration et 100 trousseaux de base pour les ateliers de réparation certifiés, après la formation de leur personnel ;
- c) Un centre d'excellence sera mis en place afin de faciliter l'accès des techniciens aux technologies alternatives, aux pièces de rechange et aux outils nécessaires, et de doter les générations futures de techniciens des capacités de formation ; un programme d'incitation à la conversion assurera l'approvisionnement en pièces de rechange ; et
- d) Enfin, il est également prévu une composante de surveillance afin de garantir une mise en œuvre satisfaisante ainsi que le suivi ultérieur.

6. Un plan de travail de l'année 2008 a été soumis en même temps que la proposition de PGEF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. Le Secrétariat a soulevé un bon nombre de questions auprès du PNUE, l'agence principale. Ces questions concernaient en particulier la formation prévue pour les techniciens de l'entretien et les activités relevant du « programme d'incitation pour la conversion ». Le PNUE a mis la proposition de projet à jour et donné les éclaircissements nécessaires sur les diverses questions soulevées.

8. Lorsque le présent document a été rédigé, le PNUE était encore à pied d'œuvre en vue de fournir les preuves documentaires concernant l'avancement du système d'autorisation et de quotas dans le pays. Par ailleurs, le Secrétariat a mis en exergue les deux projets relatifs au PGF approuvés en 1998 et 2002 qui semblent accuser un retard considérable. Le Secrétariat s'efforce actuellement, avec le PNUE en tant qu'agence principale, et à travers ce dernier, de collaborer

avec la Côte d'Ivoire, la France et l'ONUDI ; le but est de pouvoir résoudre l'impasse du moment avant la 54^e session du Comité exécutif et parvenir à un compromis à présenter qui soit acceptable pour les diverses parties.

Accord

9. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a soumis un projet d'accord entre lui-même et le Comité exécutif qui spécifie les conditions pour l'élimination finale des CFC dans ce pays. Étant donné que se poursuivent encore les discussions relatives d'une part au niveau de financement relevant du PGEF et d'autre part, au financement qui reste dans le cadre du PGF, le projet d'accord n'est pas encore disponible pour qu'il soit annexé à ce rapport.

RECOMMANDATION

10. À suivre.
